POUR UN DIALOGUE REUSSI: ENSEIGNANT - PARENT

Le dialogue parent-enseignant a pour objectif une information mutuelle, la recherche d'échanges et une meilleure compréhension réciproque, fondée sur le respect et la confiance. Le but essentiel étant toujours de parvenir à la réussite de l'élève.
Les familles sont sensibles à ce qui touche leur enfant, son bien-être dans sa scolarité, son avenir. Elles savent combien les appréciations et la notation par les enseignants sont déterminantes pour la suite de la scolarité de leur enfant.
Pour les enseignants, des questions, des remarques, des interrogations peuvent apparaître comme autant de critiques, de remises en cause, de tentatives de contrôle ou d'empiétement.
La communication doit dès lors être fondée sur la confiance mutuelle et le respect de l'autre et de ses différences.
Toute forme d'agressivité doit être bannie ainsi que toute forme de discrimination de quelque nature qu'elle soit.

Par conséquent, il en découle ce qui suit :

• La rencontre enseignant-parent relève d'une demande ou d'une invitation
- Pour créer d'emblée un climat favorable, les parents ne doivent pas être convoqués mais conviés ou invités.
- L'enseignant adapte la forme de la communication aux informations à faire passer ou/et aux possibilités de réception des messages par les parents (carnet de liaison, messagerie électronique...).
- Le motif de la rencontre peut être porté à la connaissance des parents, de façon très brève, pour permettre aux parents de faire le point avec leur enfant avant cette rencontre.
- La nécessité ou non de la présence de l'élève à cette réunion peut être précisée.

• Le lieu et l'horaire les plus appropriés sont recherchés en commun

- Les rencontres entre les parents et les enseignants prennent en compte les contraintes horaires et matérielles des uns et des autres.
- Elles sont établies sur un objet précis, pour être efficaces.
- Elles se déroulent durant un temps donné décidé conjointement.
- L'enseignant a l'obligation de répondre à la demande du parent sous 24 heures.
- Le dialogue s'établit dans un cadre que l'on recherchera le plus convivial et neutre possible, compte tenu des possibilités de l'établissement et, en toute hypothèse, respectueux du caractère confidentiel des informations échangées.

• L'enseignant essaie de répondre aux questions du parent et le conseille sur la scolarité de son enfant

- L'enseignant a le devoir de prévenir très rapidement les parents de toute difficulté rencontrée par l'élève: dégradation de son comportement, baisse de ses résultats scolaires, problèmes avec d'autres élèves...
- Il présente et explique au parent les résultats scolaires de son enfant. Il le conseille sur les démarches qu'il peut entreprendre pour assurer la continuité éducative et contribuer aux progrès scolaires.

• L'enseignant garantit une totale discrétion de l'échange
- L'enseignant s'informe auprès du parent des éléments qui sont susceptibles d'éclairer les résultats insuffisants ou en déclin (conditions de travail à la maison, éléments de l'environnement familial...) mais, en même temps, s'interdit tout questionnement qui aborderait des domaines sans lien avec la scolarité de l'enfant et toute remarque subjective sur l'environnement familial.

• L'enseignant utilise un langage approprié compréhensible par le parent
- L'enseignant s'oblige à un vocabulaire simple mais précis, compréhensible par son interlocuteur.
- Chaque fois que possible, l'enseignant privilégiera la communication orale afin de rendre l'école plus accessible à tous les parents.

• L'enseignant veille à instaurer un climat de confiance

- Dès la première rencontre parents-professeurs, les parents doivent être assurés de leur place à l'école et de la nécessité de dialoguer avec l'enseignant notamment lorsqu'il y a un problème.
- Lors de l'échange direct parent-enseignant, celui-ci doit expliquer les raisons des difficultés rencontrées par l'élève et les moyens d'y faire face.
- L'enseignant doit veiller à ne pas discréditer l'élève (pas de qualificatifs péjoratifs ou dévalorisants). L'enseignant n'évoque pas que les seules difficultés de l'élève, il cherche à valoriser ses efforts et présente les perspectives de développement de l'enfant avec réalisme sans asséner de certitudes.

• Le parent aborde l'entretien avec confiance et en veillant à respecter l'enseignant

- Le parent s'efforce de ne pas arriver à l'entretien avec des idées préconçues et/ou négatives (par exemple : l'enseignant ne supporte pas mon enfant, il est injuste avec lui, de toute façon, c'est une matière où mon enfant a toujours été mauvais, l'entretien va mal se passer, les effets seront négatifs pour mon enfant...). Il vérifie les faits reprochés à son enfant avec l'enseignant.
- Le parent n'a pas à faire prévaloir un choix personnel en matière pédagogique auprès de l'enseignant maître dont la pratique professionnelle fait l'objet d'une évaluation permanent de la part de l'établissement.
- Le parent soutient, auprès de son enfant, l'autorité de l'enseignant et les valeurs de l'école.
- Le parent doit être reçu quand il en fait la demande mais, dans le respect du travail de l'enseignant ; il s'interdit une fréquence excessive et une durée déraisonnable des rencontres.

• Le parent écoute l'enseignant puis apporte son éclairage utile à l'enseignant

- Le parent peut légitimement demander des précisions à l'enseignant sur :
- les programmes scolaires, les objectifs poursuivis ;
- les modalités d'apprentissage utilisées ;
- les modalités et le rythme des évaluations ;
- les règles de vie en classe.
- Le parent s'informe auprès de l'enseignant du comportement de son enfant en classe, de l'évolution de ses résultats, de ses points forts ou/et faibles et sollicite des conseils pour venir en aide à son enfant.
- Dans le même temps, il peut être conduit à préciser le cadre, les contraintes familiales et sociales de l'enfant en apportant à l'enseignant des éléments sur le comportement de son enfant voire sur son rapport à l'école.
- Il informe l'enseignant des mesures qu'il a prises pour accompagner la scolarité de son enfant.
- Il fait part de ses souhaits en matière d'orientation pour son enfant et présente à l'appui les arguments qui fondent ceux-ci (centres d'intérêt de l'enfant, difficultés détectées, contacts pris avec des écoles, avec le milieu économique, social...).

• L'enseignant et le parent essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer

- Avec l'enseignant, le parent recherche les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation scolaire de son enfant et à ses souhaits.
- Le parent fait part à l'enseignant des évolutions positives ou négatives qu'il perçoit dans la relation de l'enfant avec l'école et dans son comportement affectif, l'enseignant en fait de même pour le parent.

• En cas de rupture du dialogue, le recours au directeur ou au proviseur peut permettre de renouer le contact

- Dans une telle situation il est très utile de faire appel à une personne qui va tenter de créer les conditions d'une nouvelle relation.

Ce peut être :

• le directeur de l'école;
• Le proviseur
• Le chef d'établissement

- Dans tous les cas, et quelle que soit la nature du conflit, chacun, au nom de l'intérêt de l'élève se doit alors de faire fi de toute susceptibilité.